

Situation d'intimidation

Nous avons un procédures mis en place pour intervenir dans les situations d'intimidation. Si votre enfant manifeste des signes d'intimidation, nous vous invitons à contacter l'enseignant. L'intimidation doit être dénoncée.

Il est parfois difficile de déterminer si un enfant est victime d'intimidation ou s'il fait face à des conflits ou des situations de violence. Les définitions qui suivent vous aideront à faire la différence entre trois situations qui peuvent parfois se ressembler.

Définition de l'intimidation

L'intimidateur veut avoir le pouvoir sur l'autre personne.



La victime a peur.



Actes répétitifs (ça arrive souvent)



Et ils sont faits dans le but de nuire à l'autre personne.

Définitions de situations de conflit ou de violence

Conflit :

C'est un désaccord entre deux personnes.



Les personnes sont parfois méchantes entre elles, mais il n'y a PAS de peur qui est générée par le conflit.

Les deux personnes ne cherchent pas à prendre le pouvoir sur l'autre.

Elles sont égales.



Violence :

C'est volontaire.

La violence peut être verbale, physique, écrite, psychologique.



Elle peut arriver qu'une seule fois.

Elle peut laisser des marques sur le corps et/ou sur l'estime de soi

(Elle blesse à l'intérieur de soi).



Le traitement d'une plainte d'intimidation

Tout adulte se doit d'intervenir à la suite d'un acte de violence ou d'intimidation

